

« VELOUTÉ PHOTOGRAPHIQUE »

**CONCOURS PHOTO de la
BIBLIOTHEQUE de VILLEVEQUE**

**« Je pense à grand-mère,
A ses soupes d'ortie
Qui étaient douces amères, Parfois à la folie...**

**On allait au printemps
Cueillir les jeunes pousses
Les mains garnies de gants
Surtout l'index, le pouce... »**

La Soupe de grand-mère, Emile Audigier (edition Travésias, Rennes)

La soupe est le mets populaire par excellence : réconfortante, chaleureuse, universelle. Elle est le symbole et le témoin des sociétés et de leur culture.

La soupe commence dans la terre... dans le jardin... elle continue dans l'évier... dans la cocotte...sur la table.

A vous de poser votre regard et votre objectif sur le sujet ...

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1 : Comment participer ?

Un concours photo sur le thème de la soupe : « Velouté de poèmes » est organisé par la bibliothèque de Villeveque.

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs. La participation est gratuite.

Apporter les photos à la bibliothèque ou envoyer vos photos par mail avant le 23 février 2013 à l'adresse : bibliotheque@villeveque.fr

Article 2 : Catégories et thème

Deux catégories composent ce concours : catégorie "adulte" pour les personnes de plus de 14 ans, une catégorie "enfant" pour les personnes ayant 14 ans et moins de 14 ans

Un seul thème : Velouté photographique

Article 3 : Calendrier et cahier des charges

Chaque concurrent peut présenter au maximum 2 photos.

Les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : bibliotheque@villeveque.fr

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme »nom-prénom.jpg «

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le texte du message devra faire état des mentions suivantes :

Nom et prénom du candidat, adresse, date de naissance, téléphone, email

Le titre des photos s'il y en a.

Pas de photos provenant de portables, sauf dernière génération.

Les photos argentiques sont aussi acceptées.

Seules les épreuves au format 20x30 (+ ou -) ou impression jet d'encre A4 papier noir et blanc ou couleur seront acceptées. Chaque tirage devra porter obligatoirement les noms, prénom et adresse, âge, ainsi que le numéro de téléphone du concurrent inscrit au verso sur une étiquette.

Réception des photos avant le 23 février.

Les photographies en compétition seront présentées lors d'une exposition qui se tiendra du 9 mars au 24 mars 2013 à l'occasion du « Printemps des poètes » au Moulin de Froment.

Les tirages de l'exposition seront pris en charge par la municipalité de Villevêque.

Les résultats seront proclamés le samedi 23 mars 2013.

Article 4 : Conditions

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants. Le fait même de participer au concours photo implique l'acceptation des conditions du règlement du concours. Les participants autorisent les organisateurs à éventuellement utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion de la commune de Villevêque. Toutefois, ils pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir leurs clichés utilisés à ces fins. Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie.

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération.

Article 5 : Droits des photos

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets de stylisme, immeubles, personnes...) des images qu'il propose à la société organisatrice.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Article 6 : Le Jury

Tous les envois seront soumis à un jury souverain composé de membres du club photo Villevêque-Soucelles de membres de la bibliothèque, de professionnels. Les photographies primées seront choisies selon des critères poétiques et techniques et les décisions seront sans appel.

Article 7 : Les prix

Prix attribués et récompenses :

Les résultats seront proclamés le samedi 23 mars 2013. Un premier, un deuxième et un troisième prix seront remis aux lauréats de chaque catégorie.

Les gagnants recevront leur prix au moulin.

Article 8 : Renseignements et inscriptions

Informations au 02.41.76.29.81

Mail : bibliotheque@villeveque.fr

Villeveque, le

Nom, prénom :

Adresse :

Ville :

Date de naissance :

Signature :

(précédé de la mention « lu et approuvé »)